

Référentiel de compétences pour la certification « Auditer l'accessibilité numérique avec le RGAA¹ »

- **Prérequis** : Bonne connaissance des langages HTML et CSS, notions en JavaScript (nécessité de pouvoir lire et comprendre le code), maîtrise des outils de développements habituels, navigateurs et outils de développement au sein des navigateurs.
- **Métiers utilisateurs de la certification** : consultant/consultante en accessibilité numérique, testeur/testeuse fonctionnel, développeur/développeuse web, concepteur/conceptrice de site web, référent/référente accessibilité numérique, responsable qualité, responsable qualité web, auditeur/auditrice qualité.
- **Activités menées lors d'un audit d'accessibilité d'un site web** : audit technique du site web, restitution aux parties prenantes, recette de correctifs.

(Version accessible du référentiel de compétences disponible en ligne)

Compétences	Évaluation	
	Modalités de passage de l'examen : Examen en ligne en deux parties (examen écrit individuel d'audit et restitution orale)	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Détecter les erreurs d'accessibilité d'un site web simple en utilisant le RGAA afin d'obtenir un taux de conformité et la liste des types d'erreurs dans la page.</p>	<p>Audit d'une page web</p> <p>La personne évaluée doit compléter un tableau qui reprend l'ensemble des critères du RGAA.</p> <p>Pour chaque critère du RGAA, la personne évaluée doit définir son statut : conforme, non conforme ou non applicable.</p>	<p>Statut de conformité de chaque critère</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le statut du critère (conforme, non conforme, non applicable) est en adéquation avec l'état de la page web auditée. <p>Description claire et précise de chaque erreur</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'erreur relevée est avérée. • L'erreur correspond au critère invalidé. • L'erreur peut être localisée par une personne tierce sur la base de la description donnée. • Le motif de l'erreur est décrit de manière claire et non ambiguë.

¹ RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, référentiel légal français d'évaluation de l'accessibilité.

	<p>Pour chaque critère non conforme, la personne évaluée doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justifier la non-conformité en identifiant précisément au moins un élément de la page web comportant une erreur sur la base des éléments présents dans le site web (extrait de code, constat visuel, description fonctionnelle) permettant de localiser l'erreur. • Donner une solution de correction la plus précise possible (code HTML corrigé, modification visuelle à opérer, comportement fonctionnel à obtenir par exemple). 	<ul style="list-style-type: none"> • La preuve de l'erreur est accompagnée si nécessaire d'un extrait de code ou d'un extrait de texte issu de la page.
<p>Concevoir une solution de correction pour chaque non-conformité présente dans la liste des erreurs relevées, en se basant sur les tests du RGAA qui définissent le périmètre technique, dans le but de permettre une réparation.</p>	<p>Pour un des composants riches de la page, la personne évaluée doit contrôler sa conformité sur la base d'une feuille de tests délivrée le jour de l'examen. La personne évaluée doit indiquer si les tests sont vérifiés ou non. Pour les tests qui ne sont pas vérifiés, la personne évaluée doit décrire la correction attendue (en termes techniques ou fonctionnels selon l'erreur).</p>	<p>Description précise et pertinente d'une solution de correction pour chaque non-conformité</p> <ul style="list-style-type: none"> • La correction est suffisamment précise pour permettre de réparer l'erreur détectée et de rendre l'élément conforme. • La correction n'engendre pas d'autres erreurs d'accessibilité au regard d'un autre critère du RGAA. <p>Précision des termes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les termes employés doivent être précis et correspondre au vocabulaire du métier (nom d'attributs, nom de balises par exemple). <p>Clarté de la rédaction</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rédaction des descriptifs d'erreurs et des suggestions de correction doit être claire et grammaticalement correcte.
<p>Informier et conseiller les parties prenantes, en définissant le contexte légal et technique de l'accessibilité numérique, et en rappelant les obligations qui font suite à l'audit réalisé afin de permettre de se conformer à la législation en vigueur.</p>	<p>Entretien oral (restitution) avec un jury d'experts ou expertes en accessibilité numérique.</p> <p>Pendant l'entretien, la personne évaluée doit présenter ces résultats à l'aide d'un support visuel.</p> <p>Ce document doit présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des éléments décrivant le contexte légal français de l'accessibilité numérique ; 	<p>Description du contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner une définition pertinente de l'accessibilité numérique et du handicap. • Présenter les principaux impacts sur les personnes handicapées lors de leur navigation sur le web. • Présenter quelques technologies d'assistance. • Présenter les principaux textes couvrant l'accessibilité numérique en France. • Présenter les obligations légales de mise en conformité et de publication.

	<ul style="list-style-type: none"> • le contexte technique de l'accessibilité numérique ; • des exemples de mode de navigation et d'accès à l'information par les personnes handicapées et des exemples de technologies d'assistance ; 	<p>Informations des parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter l'obligation de publication de la déclaration d'accessibilité avec la mention du taux de conformité. • Présenter l'obligation d'affichage du niveau d'accessibilité
<p>Restituer aux parties prenantes d'un site web les impacts des défauts d'accessibilité sur les utilisateurs, par la mise en perspective des erreurs techniques rencontrées lors de l'audit et de leurs effets concrets sur la navigation sur le web par les utilisateurs handicapés, dans le but de leur permettre de résoudre les problèmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • pour chaque thématique du RGAA impactée dans l'audit réalisé, une erreur relevée pendant l'audit est présentée et décrite au jury en mettant en regard l'impact sur les personnes handicapées. De plus, une solution de correction est proposée et décrite ; • une priorisation de prise en compte des erreurs dans les cycles de corrections. <p>Enfin, la personne évaluée devra terminer sa présentation en discutant d'études de cas qui lui auront été remises au moment de son audit. Les études de cas exposent des correctifs appliqués en fonction d'une erreur donnée : la personne évaluée devra dire si ces propositions de corrections sont conformes ou non, le justifier et proposer une autre correction le cas échéant.</p>	<p>Impacts des défauts d'accessibilité sur les personnes handicapées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier la ou les personnes handicapées impactées par l'erreur. • L'impact de l'erreur sur les personnes handicapées est avéré et décrit de manière explicite. <p>Clarté et simplicité de la présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présentation doit pouvoir être comprise par un public non technicien : il s'agit de s'exprimer de manière claire et simple pour que tous les corps de métier puissent la comprendre (gestion de projets, design, développement, etc.). La présentation ne doit pas être un atelier technique de développement informatique. • Le support de présentation doit respecter les règles d'accessibilité pour pouvoir être lu et compris par les personnes handicapées. <p>Précision des termes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les termes employés doivent être précis et correspondre au vocabulaire du métier (nom d'attributs, nom de balises par exemple). <p>Compréhension des enjeux et maîtrise de la criticité des erreurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'une liste de critères prioritaires à corriger sur la base d'un objectif défini. <p>Adaptation aux personnes handicapées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le support de présentation respecte les règles d'accessibilité pour être consultable par les personnes handicapées (respect des rapports de contrastes minimums requis, identification correcte des images, etc.).

<p>Évaluer les correctifs techniques à la suite d'un audit en utilisant ses connaissances des impacts utilisateurs et les obligations décrites par le RGAA afin de déterminer si la correction est conforme.</p>		<p>Analyse pertinente de corrections</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluation correcte des correctifs d'accessibilité réalisés à la suite de recommandations.
---	--	--